



Sud-inter-cdaS

numéro 28 - octobre 2013

L'avenir du travail social nous appartient !

L'avenir du travail social ne se fera pas sans les professionnel-le-s de terrain et les usagers qu'ils représentent. Ce bulletin vous rend compte des possibles, à différents niveaux, pour se faire entendre. Si penser, c'est désobéir, alors nous nous inscrivons dans cette démarche. Nous, fonctionnaires, avons le devoir de relayer NOTRE sens du travail, NOS valeurs et NOTRE conception du travail d'équipe.

Le manifeste sur le travail social que SUD-CT a co-signé le rappelle: prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité dans l'intervention des travailleurs sociaux, vers des politiques publiques qui réduisent les inégalités, et la non-soumission au nouveau management qui dénature le travail social et le réduit aux contraintes budgétaires.

Mobilisés à Paris

Les syndicats SUD, CGT, FSU et FA-FPT de la Fonction Publique Territoriale appelaient à une mobilisation le 8 octobre, pour la reconnaissance des diplômes des travailleurs sociaux et le reclassement en catégorie A. Au-delà des revendications statutaires, il s'agit aussi de défendre le sens et la place du travail social au travers d'un manifeste "le travail social, avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social". Alors que se préfigure l'organisation des Etats Généraux du travail social en juin 2014, ne laissons pas les politiques et leurs managers "réinventer le travail social de demain" à notre place !

Le colloque, organisé par le CSFPT, le CNFPT et la FNCDG* sur le thème : « Quelles évolutions pour la filière sanitaire et sociale de la FPT ? » a permis une première diffusion de ce manifeste. Un rassemblement de 500 personnes, avec prises de paroles et interventions, a eu lieu dès 13h face au Conseil Régional d'Ile de France.

Une délégation a été reçue par les présidents. Sur le volet des revendications salariales, on entend qu'ils ne sont pas forcément les bons interlocuteurs. Mais sur l'évolution du métier et du sens du travail social, oui, en particulier le CNFPT qui formait-ent les managers!

Il a été rappelé que les travailleurs sociaux ont toujours su faire évoluer leurs pratiques d'accompagnement des populations et se sont affirmés dans un travail social émancipateur et porteurs de transformation sociale.

Aujourd'hui, ils rejettent le discours culpabilisant visant à réduire leur surcharge de travail à des problèmes d'organisation personnelle. Ils n'acceptent pas plus de considérer comme inéluctable la dégradation du service rendu aux usagers et la déqualification de leurs professions.

Partout, des foyers de résistance à la démolition des services publics s'organisent : dans les services sociaux départementaux mais aussi autour de thématiques (petite enfance, avenir de la PMI, hébergement d'urgence, etc...).

D'autres initiatives sont prévues dans les mois à venir. Les enjeux sont importants. Et même après plus de 20 ans de lutte, ne nous laissons pas aller au découragement. Gagner, c'est possible !

*Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, Conseil National de la Fonction Publique Territoriale, Fédération Nationale des Centres de Gestion



Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32



Nous nous sommes MAL-ENTENDUS mais on se connaît !

Suite à "l'invitation" à participer aux différentes rencontres dans le cadre de l'enquête « on se connaît... », une vingtaine de professionnels du CDAS de Cleunay s'est réunie afin de faire part à Mme QUINAUT, Directrice Générale des Services, de leur désaccord et leur absence de participation à ce travail.

Ce courrier est argumenté par :

- l'impression que le travail engagé relève davantage d'un travail de communication que d'un processus de démocratie participative ;
- le sentiment de venir cautionner des orientations départementales préalablement définies plutôt que de contribuer à définir ces orientations. Ce constat est étayé par une longue participation à différents groupes de travail au sein desquels la richesse de l'expertise des travailleurs sociaux n'est pas prise en compte ;
- la réponse quasi-systématique de contrainte budgétaire opposée aux propositions faites par les professionnels ;
- la préoccupation par l'écart qui continue à se creuser entre la conception de plus en plus managériale du service public et le sens de l'intervention sociale, en lien avec l'éthique professionnelle et au regard de l'accroissement de la détresse et de la précarité de la population ;

Ce courrier a provoqué une rencontre avec Mme QUINAUT. Les collègues souhaitant que les agents puissent en avoir connaissance, voici leur compte-rendu in extenso.

Suite à notre courrier du 31 mai nous avons reçu illico presto une proposition de rencontre de Mme Quinaut. Le 17 juin, elle nous adresse une proposition de rencontre pour le lundi 24 juin. Nous avons obtenu un délai pour que l'équipe puisse préparer cette rencontre, qui a eu lieu le 4 juillet.

Un des points les plus positifs est que nous avons fait l'expérience de travailler tous ensemble (Assistants sociaux, éducatrices, secrétaire ASE, Conseillère en gérontologie, conseillère en économie sociale et familiale) et d'avoir une véritable réflexion sur le sens du travail social au sein de notre institution dans le contexte actuel : enfin des réunions de véritables échanges au lieu des systématiques et improductives réunions d'informations descendantes qui nous sont imposées !

Au-delà de la démarche « on se connaît » initiée par le Conseil Général, il est nécessaire de replacer cette démarche dans le cadre des orientations politiques et budgétaires de la collectivité théorisées dans le texte co-rédigé par Mme QUINAUT « Boulet financier ou renouveau de la solidarité ».

En conformité avec l'esprit de son texte sur l'action sociale, notre DGS essaiera de contenir toute la discussion strictement en termes de malentendus entre les travailleurs sociaux et leur administration.

Nous convaincre que notre position relève d'un malentendu...

Elle exprime d'emblée venir pour avoir un dialogue, elle souhaite instaurer une discussion de fond au-delà de la relation hiérarchique

Et elle nous le prouve... en commençant par questionner

d'emblée les travailleurs sociaux sur leur devoir d'obéissance !

Notre DGS « n'entend pas » que des employés du CG puissent affirmer être en désaccord avec la politique du Conseil Général.

Or, les choix budgétaires et les orientations de la collectivité sont avant tout des choix politiques. **Et si cela rentre en contradiction avec notre déontologie, et met à mal le travail social, avons-nous le droit de questionner notre institution ?** (cf. articles 7, 21, 22, 23 du Code de Déontologie)

Il est évident que les choix budgétaires ont des incidences sur le travail social mais plus largement sur le service public.

Malentendu, mauvaise compréhension, donc pas de problèmes, pas de conflits. Selon Mme QUINAUT, nous partageons les mêmes valeurs, les mêmes préoccupations et le même vocabulaire. Et c'est nous qui ne comprenons pas : belle stratégie !

Alors elle nous explique la transversalité, les investissements du CG dans d'autres domaines, la complémentarité des interventions, les budgets... le soutien aux associations, à la politique de la ville. Elle nous invite à prendre connaissance de ces financements (comme si nous les ignorions !) et elle nous engage à travailler autrement. La transversalité serait le remède miracle aux difficultés que nous rencontrons actuellement.

L'évolution attendue de nos pratiques peut conduire à une perte de sens de notre travail.

Nous faisons tous le constat d'un écart qui se creuse entre les attendus des cadres dirigeants de la collectivité et les

demandes des professionnels. Notre DGS nous demande alors de dater, d'identifier. La réponse est unanime. Les états généraux ont marqué les esprits : tout cela pour rien ou si peu.

Les professionnels se sont sentis trahis : beaucoup de choses sont remontées du terrain, ce qu'il en est advenu est contraire, voir à l'opposé de ce qui était sollicité et nécessaire au maintien d'un service public de qualité.

Nous prenons conscience d'une évolution de plus en plus en contradiction avec nos constats, notre analyse et nos revendications : problématique pour nous et dangereuse pour les usagers.

Nous exposons notre travail, nous donnons des exemples, nous citons des interventions qui montrent que tout nous oppose à ces conceptions strictement rationnelles et qui sont en delà de la souffrance et des réalités des usagers accueillis.

Mme Quinaut ne comprend pas ce qui fonde nos inquiétudes. Nous citons son texte pour exemple :

Le vocabulaire

« Déresponsabilisation, capacités à agir, désengagement des citoyens, désengagement de la sphère privée, effets pervers d'un accompagnement déresponsabilisant, dépendance accrue à une multiplicité d'aide »

Les intentions

« L'absence de limites dans les modes de prise en charge, peu de contrainte de temps ou d'objectifs cibles, accepter que l'accès à l'autonomie soit parfois facilité par une absence d'intervention ou une intervention limitée dans le temps... »

... Alors que nous sommes face à un désaccord de fond.

Nous expliquons le sens de l'accompagnement, le temps si précieux pour un cheminement respectueux de la personne humaine pour sa propre élaboration, la prise en compte difficile et exigeante de la part d'irrationalité dans la relation humaine.

Nous énumérons la richesse du travail d'équipe, l'engagement dans des partenariats constructifs, le désengagement des autres services et l'obligation de nos missions qui nous amène à être le dernier lieu d'écoute.

Ces convictions sont partagées par l'ensemble des personnes présentes et fondent notre intervention. Nous avons pu le redire à Mme QUINAUT à l'unisson.

Mme Quinaut n'est pas plus d'accord d'ailleurs elle ne comprend pas que nous laissons la porte si grande ouverte à tout le monde !!

Elle ne peut admettre que nous n'atteignons pas d'objectif, la finalité pour elle ne peut pas être l'accompagnement. Il faut produire des résultats, amener les gens vers l'autonomie.

Nous revendiquons le sens de ces accompagnements et

l'efficacité de nos interventions, l'assistance aux personnes est un droit, nous rappelons le taux de précarité ; nous aidons des personnes à rester debout, à être considérées humainement par le respect que nous leur apportons, au final nous contribuons largement à l'indispensable cohésion sociale.

Notre DGS s'inquiète que nous en fassions trop « ne vous ne donnez-vous pas des objectifs trop ambitieux ? »

Et pour elle : « mettre plus de moyens pour faire ce que nous faisons aujourd'hui mon analyse est que l'on fait fausse route ».

Enfin, on ne se connaît pas...

Doit-on alors se réjouir d'une tentative de dialogue ou bien s'alarmer d'une tentative de recadrage ? Nous ne sommes pas en mesure d'apporter une réponse à cette question. Cependant nous constatons la nécessité d'un débat contradictoire et nous y sommes ouverts.

Aujourd'hui, deux schémas de pensée, deux visions de l'action sociale et de l'Humain s'opposent ; celui de l'administration et celui des travailleurs sociaux.

Les travailleurs sociaux pensent l'action sociale à partir des valeurs humanistes à l'origine des fondements de leurs missions. Dans ce contexte toute la complexité de l'humain est incluse ce qui permet d'entrer dans une dynamique relationnelle avec l'utilisateur.

L'administration pense l'action sociale en termes de fonctions et rationalise les tâches pour faire des économies. Tout ce qui fait la complexité de l'être humain et qui ne rentre pas dans les tâches devrait être mis de côté, éliminé. Cela nous met donc en difficulté pour assurer nos missions et ouvre la porte de l'explosion des métiers du secteur social.

Nous vous invitons à reprendre le texte des DGS (« Action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité »), notre code de déontologie et à échanger en équipe de ces vrais divergences idéologiques et politiques.

« La liberté n'est pas la possibilité de réaliser tous ses caprices ; elle est la possibilité de participer à la définition des contraintes qui s'imposeront à tous. »

Albert JACQUARD

Recrutement des « RAPAF » : le syndicat SUD écrit au Président

La mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement des assistants familiaux a permis la création d'un poste de coordonateur du dispositif des assistants familiaux, rattaché au service Protection de l'Enfance et de 6 postes de RAPAF rattachés au service vie sociale des agences.

Lors de l'examen du dossier en CTP, SUD avait obtenu que ces 6 postes soient ouverts aux assistants socio-éducatifs principaux promouvables au grade de conseiller socio-éducatif et non réservés à la catégorie A administrative tel que prévu initialement.

Ces opportunités d'évolution professionnelle ont suscité beaucoup d'attente chez les travailleurs sociaux comme en témoigne le nombre important de candidatures.

Or, nous venons de découvrir, qu'une nouvelle fois, les dés étaient pipés.

- 2 postes (Fougères et Monfort) sont réservés aux collègues du service des adoptions victimes de la suppression de leur poste ;
- 1 poste (Vitré) réservé à un autre agent qui serait « prioritaire » ;
- 1 poste (Rennes) dont l'examen des candidatures a été limité aux seuls agents de catégorie A au regard du nombre important de postulants.

SUD ne conteste pas la priorité d'affectation des agents dont le poste est supprimé. Mais les procédures de mobilité interne sont de plus en plus opaques. Dans certains cas, les postes sont directement attribués sans mise à la vacance. Dans d'autres, les « prioritaires », passent par les entretiens, même si le choix est parfois déjà fait. Ils peuvent se retrouver en concurrence entre eux.

Les problèmes liés à la mobilité ne sont pas propres au personnel des CDAS. Mais le rattachement aux agences les a accentués. Il n'est, par exemple, pas prévu d'entretien pour des changements d'affectation sur des postes de même nature, ce qui n'empêche pas certaines agences d'en instaurer.

Dans un courrier au Président, SUD a dénoncé les conditions dans lesquelles se déroulent ces recrutements et plus globalement demandé que les règles de mobilité interne soient rendues cohérentes et transparentes.

Gratification des stagiaires travailleurs sociaux

La parution cet été d'un décret faisant suite au vote de la loi Fioraso du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, étend désormais la mise en œuvre de la gratification pour les stagiaires travailleurs sociaux au sein des fonctions publiques territoriales et hospitalière au même titre qu'une entreprise ou une association (indemnité de 435 euros par mois). Cette application précipitée vient bousculer en cette rentrée les centres de Formation en travail social et particulièrement les étudiants qui se retrouvaient déjà confrontés depuis plusieurs années à une pénurie de stages en raison de l'impact financier de cette application dans le champ associatif. Aujourd'hui nombreux sont les étudiants à se retrouver sans perspective en raison du désistement des institutions relevant des collectivités territoriales, gros pourvoyeur de stages (notamment en Ille et vilaine avec le Centre Départemental de l'Enfance suspendant 10 stages faute de financement) avec la conséquence directe de ne pas valider leur cursus de formation et donc de ne pas pouvoir se présenter au diplôme.

Partageant la préoccupation des étudiants et étant attachés à l'apprentissage sur le terrain et par leurs pairs des travailleurs sociaux, nous avons demandé au Président du Conseil Général de clarifier les positions de la collectivité tant sur son engagement pédagogique dans ses propres services que sur le financement de l'accompagnement des stagiaires dans les établissements publics qui relèvent

de sa compétence. Nous sommes aujourd'hui en attente de son positionnement et des orientations du département à cours ou moyens terme sur cette question.

Aujourd'hui la question de la gratification met à jour un désengagement croissant des financeurs de la filière sociale et médico-social dont la préoccupation reste portée prioritairement sur le coût de l'action sociale et la déqualification et bien peu sur l'avenir et le renouvellement de nos professions sociales ou éducatives. Tout comme le débat sur le nouvel espace statutaire, l'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux et les valeurs et fondements du travail social, il nous faut urgemment mettre en débat ces questions fondamentales en prévision des assises nationales en 2014.



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ☐ adhérer à Sud ☐

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :